

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M Vincent HUET, Mmes Catherine GUITTET, Emma VÉRON, MM. Fabien CONILLEAU, Frédéric LUISETTI, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, M. Joseph CHENNI, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET.

Etaient absents excusés : M. Clarisse LEJARD (procuration J. CHENNI), Mme Valérie DABOUINEAU (procuration M. GENDRY), MM. Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), M. Paul FERREIRA (procuration I. MONNET).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

D020320-01 : FOURNITURE ET DE CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du 19 novembre 2018, la commune de Parcé-sur-Sarthe a signé un marché sous la forme d'appel d'offres ouvert, en vue d'assurer la fourniture et la confection de repas à servir pour la restauration municipale à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de trois ans.

Le cahier des charges comprenait un nombre de repas par an basé sur un estimatif de plus ou moins 27 900. Après une année de mise en service du nouveau fonctionnement, il a été constaté une baisse des effectifs prévisionnels. Aussi, la société RESTAUVAL, titulaire du marché, souhaite revoir les tarifs appliqués à la confection sur place à compter du 1^{er} janvier 20220.

Après présentation du rapport, Monsieur le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

Prestataire retenu	Montant HT des repas en Confection sur place	
	Tarif du marché initial	Proposition au 01/01/2020
RESTAUVAL AGENCE OUEST 44 rue Albert Einstein ZI Nord 72000 LE MANS	Maternel : 2,32247 € Elémentaire : 2,42247 € Adulte : 2,95247 € Dont variante Fourniture de produits de nettoyage	Maternel : 2,419 € Elémentaire : 2,519 € Adulte : 3,049 € Dont variante Fourniture de produits de nettoyage

Les montants des repas sont décrits à l'annexe financière (BPU) jointe à l'avenant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

- Accepte la proposition par la société RESTAUVAL d'avenant tarifaire au marché en cours,
- Autorise le Maire à signer tous les documents ad hoc,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la commune, chapitre 011.

D020320-02 : ASSAINISSEMENT 2019 : AFFECTATION DE RÉSULTAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat du compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement a été adopté lors du conseil du 20 janvier dernier. Il reste à adopter l'affectation de résultat.

Initialement, la reprise des résultats sur le budget 2020 est le suivant :

- Affectation du déficit de fonctionnement reporté (compte D 002) : 90 997,12 €
- Affectation de l'excédent d'investissement (compte R 001) : 322 388,06 €

sachant que le conseil municipal souhaite garder de ce dernier sur la section Investissement une provision pour la gestion et les travaux en cours qui concernent les eaux pluviales, compétence qui n'est pas transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, en février dernier, il a été fait un point financier avec la société qui a en cours les travaux d'assainissement qui ne sont pas terminés. Les chiffres prévisionnels sont les suivants :

Travaux restants estimatifs à février 2020 :	257 989,00 € HT
Part Assainissement (communauté de communes) :	85 718,92 € HT
Part Pluviales (commune) : 172 270,08 € HT, soit	206 274,10 € TTC
Reste à charge communal, déduction faite du FCTVA :	172 813,08 € à garder sur le budget Commune en SI

Cela étant exposé, il est proposé de transférer à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe les résultats suivants :

- En section de Fonctionnement : le déficit reporté, soit – 90 997,12 €
- En section d'investissement : l'excédent partiel, déduction faite de la part des travaux d'eaux pluviales, soit 149 574,98 €, étant entendu qu'il sera demandé à la communauté de communes que l'excédent serve au réseau d'assainissement prévu pour le projet de lotissement rue de la Charité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement, à savoir :

- Le résultat de clôture et la reprise des résultats sur le budget 2020,
- L'affectation du résultat initial,
- Le transfert partiel des résultats à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe tel que défini dans le rapport.

D020320-03 : COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation le compte de gestion 2019 du budget Commune établi par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a rien à signaler,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires du budget annexe,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion 2019 du budget principal Commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

D020320-04 : COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget principal. Il informe que celui-ci est en tous points conforme au compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal.

a) Résultat de clôture

Le résumé du compte administratif du budget communal se présente dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		339 074,76	43 559,71		43 559,71	339 074,76
Opérations de l'exercice	997 560,17	1 262 748,39	1 553 557,41	1 428 325,33	2 551 117,58	2 691 073,72
TOTAUX	997 560,17	1 601 823,15	1 597 117,12	1 428 325,33	2 594 677,29	3 030 148,48
Résultats de clôture		604 262,98	168 791,79			435 471,19
Restes à réaliser	/	/	108 804,48	617 195,00	108 804,48	617 195,00
TOTAUX CUMULES			277 596,27	617 195,00	108 804,48	1 052 666,19
RESULTATS DEFINITIFS		604 262,98		339 598,73		943 861,71

b) Proposition d'affectation du résultat :

Après avoir délibéré sur le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal et le compte administratif 2019 établi par le Maire et présenté par le 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 604 262,98 €
- Affectation du déficit d'investissement (compte D 001) : 168 791,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal, à savoir :

- Le résultat de clôture,
- L'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
 - Rapport n°5 relatif au tarif cavurnes : ajourné afin de réfléchir sur l'aménagement général du cimetière ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Primes d'agents : M. le Maire informe le Conseil que certains agents ont bénéficié de primes complémentaires à la suite de leur entretien professionnel ;
- Travaux : parking de la Poste : l'enrobé va être posé début mars 2020, puis le traçage
Le cadran de l'horloge de la tour va être installé sous peu
Restaurant scolaire : une dernière réunion de chantier est prévue le 04/03 pour aborder les dernières malfaçons et les révisions de prix
Tennis de table : l'avant-projet définitif est en cours de rédaction, en lien avec l'étude de sol pour la gestion des eaux pluviales. Une installation photovoltaïque n'est pas rentable pour ce projet.
- Label « Petite Cité de Caractère » : le dossier de renouvellement du label devra comporter une projection touristique ;
- Vente du terrain du château d'eau : au lieu des 1 500€ proposés, le terrain sera acquis pour 1 200€ avec frais notariaux à la charge des acquéreurs ;
- Téléphonie mobile : le relai Orange sera mis en service durant l'été 2020. Par ailleurs, Free a pris contact pour un projet d'installation de poteau près du stade municipal ;

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à définir

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 02 mars 2020

Michel GENDRY

Vincent HUET

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Fabien CONILLEAU

Clarisse LEJARD (procuration à J. CHENNI)

Valérie DABOUINEAU (procuration M. GENDRY)

Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)

Frédéric LUISETTI

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Paul FERREIRA (procuration à I. CHIARAMONTI-MONNET)